



## Arrêt maladie professionnelle en préavis de démission

-----  
Par Aurelie49

Bonjour,

Je suis actuellement en préavis de démission d'un travail très éprouvant. Je viens d'être diagnostiquée d'une affection qui semble clairement liée à mon activité professionnelle, et pour laquelle je vais devoir me faire opérer. Ma question est la suivante :

Mon préavis de démission sera-t-il reporté si je me fait arrêter pour maladie professionnelle ? Serai-je encore couverte par ma mutuelle d'entreprise ? Percevrai-je encore mon salaire pour la durée de mon arrêt ? L'entreprise peut-elle contestée d'emblée le caractère professionnel de cette maladie pour que mon contrat se termine à la date prévu ?

J'ignore si cela apporte une nuance supplémentaire, mais à noter que je suis encore en période d'essai.

Un grand merci d'avance